

*Questions orales*

**M. Pepin:** Je pense que cette utilisation d'un appareil privé est tout à fait raisonnable. Personne ne devrait en avoir honte. Quand les députés d'en face étaient au pouvoir, ils se sont beaucoup servi de ces avions . . .

**Des voix:** Oh, Oh!

**M. Stevens:** Pas du tout.

**M. Pepin:** . . . et nous ne nous servons pas plus de ces avions qu'auparavant. Ces trois dernières années, ils ont été utilisés en moyenne deux fois par jour, soit 60 fois par mois, et je reconnais . . .

**Mme le Président:** A l'ordre.

**Des voix:** Bravo!

**Mme le Président:** Je suis certaine que le ministre pourra terminer sa réponse lorsqu'il répondra aux questions supplémentaires.

**M. Nowlan:** Madame le Président, j'espère qu'il ne s'étendra pas aussi longtemps qu'il vient de le faire car dans ce cas nous voudrions que ces réponses soient déposées. Il me semble que le ministre proteste trop. Il y a aussi des députés de ce côté-ci qui pensent que nous avons exagéré dans un sens et que le gouvernement exagère dans l'autre.

## LE BUT DES VOYAGES

**M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants):** Madame le Président, même si l'on reconnaît que ces voyages sont parfois nécessaires, le premier ministre suppléant peut-il justifier la dépense de \$10,000 par jour pour permettre à un ministre d'assister à une réception de scouts ou de prendre l'avion vers une destination quelconque pour y annoncer la création d'un nouveau timbre?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre d'État (Relations extérieures)):** Madame le Président, c'est là qu'intervient le jugement.

**Des voix:** Oh, oh!

**Des voix:** Bravo!

**M. Pepin:** C'est pourquoi tout le système fonctionne selon le principe suivant: le ministre qui prend l'avion doit prévenir le ministre des Transports et signer une demande en s'engageant à respecter les lignes directrices mises au point par le ministère des Transports. Voilà comment le système fonctionne. Je le répète parce que je suis assez fier de ma réponse: c'est une question de bon sens. Aux yeux des gens qui ont assisté, à Edmonton, à la cérémonie de présentation du nouveau timbre, la présence du ministre était indispensable. En effet, sans lui, il n'y aurait tout simplement pas eu d'événement.

• (1420)

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Pepin:** C'est toujours la même chose. Si vous ne répondez pas à ces invitations, les intéressés sont furieux parce que vous ne leur accordez pas l'attention qu'ils estiment mériter et ne donnez pas à l'événement en question l'importance voulue. C'est affaire de jugement.

**Des voix:** Bravo!

**M. Murta:** Quelle blague.

## ON DEMANDE LA PUBLICATION DE RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS À TOUS LES MOIS

**M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants):** Madame le Président, sans parler de la question de jugement, je dois avouer que je suis assez perplexé.

**Des voix:** Bravo!

**M. Nowlan:** S'il faut en croire l'explication du ministre quant à la politique qui consiste à déchirer les listes de passagers après 90 jours, si le gouvernement n'a rien à cacher, pourquoi faut-il que le public fasse les frais d'une chose qui n'a pas à être cachée? Le ministre aura-t-il l'obligeance de publier tous les mois ces renseignements concernant la flotte des ministères des Transports et de la Défense, de façon que nous n'ayons plus le moindre doute que l'on cherche à camoufler quelque chose en détruisant ces documents.

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre d'État (Relations extérieures)):** Il n'y a pas lieu d'avoir des doutes. Toute cette affaire découle de la loi sur l'accès à l'information. Depuis toujours, ces renseignements sont connus. Les journalistes savent qu'ils ont accès à cette information désormais, et si ces documents sont détruits après 90 jours, ce n'est pas dans le but de dissimuler quoi que ce soit, mais simplement parce qu'à ce moment-là, tout le monde a eu le temps de les consulter.

Les journalistes—en fait, Charles Lynch, peut tenir son propre dossier. Il a des dossiers complets sur toutes ces questions et, après 90 jours, si ce renseignement ne figure pas dans son dossier, c'est parce qu'il n'a pas fait son travail, et je peux vous dire qu'il le fait.

\* \* \*

## LA COMMISSION CANADIENNE DU LAIT

## LES FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PRÉSIDENT

**L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe):** Madame le Président, je voudrais poser une question très précise au ministre de l'Agriculture, une question à laquelle son secrétaire parlementaire a refusé de répondre. Les renseignements qui ont été déposés au Parlement vendredi dernier concernant la Commission canadienne du lait incluent-ils les frais de déplacement de son président y compris les voyages gratuits qu'il s'est fait payer par les gens qui font affaire avec la Commission, les frais d'hébergement ou toutes les autres dépenses en sus des \$210,000 qui ont été divulgués au Parlement?

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** Madame le Président, on m'a assuré que les renseignements déposés à la Chambre, ceux-là même que le député a en main, étaient authentiques. Je ne crois qu'il doive faire rapport sur quoi que ce soit d'autre au vérificateur général et au contrôleur. J'estime que toutes les dépenses ont été signalées car celles dont parle le député ont déjà été vérifiées par le vérificateur général lorsqu'il a effectué la révision que je lui avais demandée.